

**RETRAITE JACKPOT DES
FONCTIONNAIRES D'OUTRE-MER**

**Nos 4 années
de combat pour
vaincre le scandale**



Sauvegarde
Retraites



Nos quatre années de combat pour vaincre le scandale

Depuis 1953, tous les retraités de la fonction publique qui s'installent Outre-mer voient le montant de leur pension décuplé avec exonération d'impôt à la clé.

Alors même que l'État continue à se surendetter et que le système de retraite français est à bout de souffle, ce dispositif, survivance de la France coloniale, est une provocation. Il illustre, à la caricature, à quel point les fonctionnaires, en matière de retraite, sont les premiers servis et, ce, quels que soient la conjoncture et les sacrifices demandés aux autres Français : augmentation des cotisations, modification du mode de calcul de la retraite, baisse des pensions, etc.

Sauvegarde Retraites a dénoncé et rendu publique cet abus et, à force de persévérance et d'acharnement, a réussi à y mettre un terme.

En matière de retraite, bien d'autres situations toutes aussi inadmissibles perdurent. La route vers une VRAIE réforme des retraites est donc encore longue et, surtout, semée d'embûches. Mais, lorsque les Français s'unissent, avec Sauvegarde Retraites, les réformes sont possibles...

JUILLET

25

2005

Au cours de l'une de ses nombreuses enquêtes, à force d'éplucher la réglementation sur les retraites et les mille et un rapports plus ou moins officiels qui végètent dans les placards de l'Administration, Sauvegarde Retraites découvre le pot aux roses : les fonctionnaires qui terminent leur carrière Outre-mer ou, mieux, qui choisissent simplement d'aller passer leur retraite là-bas pour se dorer la pilule sous les cocotiers, se voient proposer de véritables ponts d'or : à Mayotte et à La Réunion, les retraites sont majorées de **35 %** et en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française (Tahiti, Bora-Bora, etc.) et à Wallis-et-Futuna elles le sont carrément de **75 %** ; le tout, exonéré de CSG et de CRDS !

Ainsi, Marcel, fonctionnaire classé en catégorie « active », prend sa retraite à 55 ans. Sa pension s'élève 2 300 € par mois. Encore jeune, il a décidé de bien profiter de son temps libre et d'aller s'installer, pour quelque temps, à Tahiti.

Là-bas, le service des pensions de la fonction publique lui verse non plus **2 300 €** de retraite par mois mais **4 025 € (+ 75 %)**, avec exonération de CSG-CRDS.

Un tel dispositif était, jusqu'ici, inconnu du grand public. Evidemment, les syndicats de la fonction publique se gardaient bien d'en faire la publicité même si, au sein de l'administration, le bouche à oreille allait bon train...

En vingt ans, le nombre de bénéficiaires a plus que triplé, passant de 10 500 individus à 33 000 !

OCTOBRE

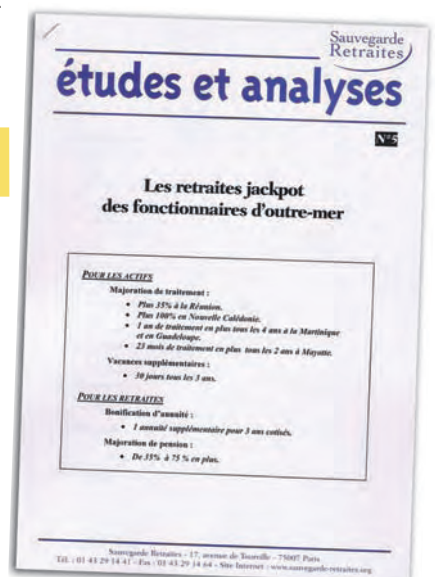
21

2005

Sauvegarde Retraites révèle au grand jour, grâce à la réalisation d'une étude approfondie, l'ampleur du scandale des « retraites cocotiers ». Chaque année, plus de 300 millions d'euros sont distribués, en toute impunité, aux retraités de la fonction publique qui décident d'aller couler des jours paisibles sous les tropiques. Ce sont quelques **300 millions d'euros** qui sont intégralement mis à la charge du contribuable. Un comble lorsque l'on sait que de plus en plus de Français sont amenés à se serrer la ceinture et que l'avenir de nos retraites n'est pas du tout assuré !

Au cours des semaines qui suivent, des dizaines de milliers de Français sont alertés grâce à une synthèse de l'étude diffusée par Internet et dans le bulletin de l'association.

Tous les grands médias sont également contactés : presse écrite, radio, télévision, etc. ainsi que les parlementaires : députés et sénateurs.



L'information est reprise dans la presse. L'hebdomadaire « Le Point » est le premier à relayer l'analyse de Sauvegarde retraités à laquelle il consacre une double page « Retraites : les nantis des DOM TOM ». Dans la foulée, la plupart des grands titres réagissent et font écho à cet article explosif.



MAJORATIONS DES PENSIONS DE RETRAITE EN 2003

LIEN DE RETRAITE	NUMÉRIQUE DE RETRAITÉS	PROPORTION DES PENSIONS	COÛT*
La Réunion	14 825	+ 35%	82,5
Polynésie française	5 256	+ 75%	68,8
Nouvelle-Calédonie	3 936	+ 75%	42,4
Mayotte	431	+ 32%	3,9
Saint-Pierre-et-Miquelon	253	+ 48%	1,6
TOTAL	24 699		203,2

Retraites : les nantis des DOM-TOM

Majorations de la retraite, bonifications, primes... Les fonctionnaires qui prennent leur retraite aux Antilles, à la Réunion ou en Nouvelle-Calédonie peuvent bronzer tranquilles...

PAR DOMINIQUE GURET

Bonifications d'annuités, majorations de pension, indemnités temporales, indices bouffés... Sans doute faut-il être un peu tordu pour voir derrière ces termes abscons des plages de sable fin, un beau ciel bleu, des parcs et une jolie mer turquoise. Et pourtant... Ce catalogue de notions administratives pas sexy pour un sou cache en réalité un vrai paradis. Celui des retraités de la fonction publique installés dans les DOM-TOM, qui disposent d'une foultitude de petits et gros avantages éditifs.

Recensée par l'association Sauvegarde retraités et publiée par *Le Point* en exclusivité, la liste de ces privilèges a de quoi donner le tournis. A commencer par celui-ci : la majoration de la retraite de base varie de 35% à la Réunion à... 75% en Nouvelle-Calédonie. Une mesure datant d'un décret de septembre 1952 à laquelle personne n'a jamais osé toucher. A cela s'ajoutent les bonifications d'annuités. Pour trois années cotisées, les fonctionnaires d'outre-mer

reçoivent une annuité de cotisation supplémentaire. En clair, grâce à ce système, dans les DOM-TOM, un agent a la possibilité de travailler dix ans de moins que son collègue de métropole avant de toucher sa retraite à taux plein. Et évidemment (celle-ci est calculée sur des traitements déjà très supérieurs à ceux de l'Hexagone) : aux Antilles, les fonctionnaires reçoivent un sursalaires de 40%. De 50% à la Réunion. Et d'un peu plus de 100% en Nouvelle-Calédonie... Des majorations s'ajoutant aux primes d'éloignement et à l'indemnité : douze mois de traitement mensuel toutes les quatre ans de service aux Antilles. Et vingt et un mois de service à la Réunion.

« Particularités locales ».

Mais pas tout. La pension de ces retraités DOM-TOM est soumise aux fiscalités locales. Or celles-ci sont beaucoup plus élevées qu'en métropole. En France, la retenue maximale ne dépasse pas 15%. En Nouvelle-Calédonie, la cotisation d'assurance est plafonnée à 15%. Et à la Réunion, il n'y a ni CSG ni RDS. Et, bien sûr, les « particularités locales » s'ajoutent. En Guadeloupe, l'impôt sur le revenu subit une décade de 40% et, comme leurs collègues en activité (au nombre de 250), les retraités qui élisent domicile à Saint-Barthélemy n'en paient pas du tout...

Reste la cerise sur le gâteau, une étonnante disposition qui provoque depuis des années une spectaculaire inflation des effectifs des retraités de la fonction publique dans les DOM-TOM : la possibilité pour un agent ayant effectué toute sa carrière en métropole mais souhaitant s'installer outre-mer de bénéficier exactement des mêmes surprises que celles accordées à ses confrères ayant servi sous les cocotiers. Selon Sauvegarde Retraités, un professeur du second degré ayant élevé trois enfants

Selon Sauvegarde Retraités, un professeur du second degré ayant élevé trois enfants touchait ainsi 2822 euros de retraite en janvier 2004 en métropole et... 4938 euros par mois s'il choisissait de passer ses vieux jours en Nouvelle-Calédonie.

En métropole, un professeur de 60 ans en disent long ; chaque année, les retraités du public sont de plus en plus nombreux à profiter de l'aubaine et partent aux Antilles ou en Nouvelle-Calédonie. Il y a dix ans, ils n'étaient que 17 000. Aujourd'hui, on en compte 100 000 de plus ! Coût pour les finances de l'Etat de ces majorations de pension : un peu plus de 200 millions d'euros ! Et

Le Point

ce n'est pas fini : avec l'allongement de la durée de vie, la charge pour l'Etat de ces drôles de privilégiés va donc s'envoler mécaniquement.

En 2003, la Cour des comptes avait dénoncé les « sommes exorbitantes » perçues par certains retraités. Et dénonçait un système « abusif dans la mesure où la résidence des pensionnés ne résulte pas d'une obligation de service mais d'un choix personnel ». Fait rare, les magistrats demandaient « la disparition pure et simple » de la surprime versée aux fonctionnaires installés dans les DOM-TOM. Le résultat ? Non seulement le régime de retraite de la fonction publique d'outre-mer est le grand rescapé de la réforme Fillon d'août 2003, mais les assauts des parlementaires visant à réformer cet étrange système ont tous été repoussés. L'an passé, Jean Arthuis a présenté un amendement au Sénat pour limiter la majoration des pensions aux fonctionnaires en poste au moins pendant cinq ans avant leur retraite. Il a dû oublier ses belles intentions réformatrices face à la levée de boucliers des élus d'outre-mer. Quant à Marc Laffineur, député UMP et auteur d'un rapport sur le sujet, il a dû lui aussi remballer ses projets. Et pourtant : pour compenser le manque à gagner des territoires d'outre-mer, il propo-

RETRAITE MENSUELLE D'UN ENSEIGNANT*

LIEN DE RETRAITE	INDICE 652	INDICE 674	INDICE 740	INDICE 782
Métropole	2 155 €	2 277 €	2 478 €	2 566 €
Nouvelle-Calédonie	3 171 €	3 985 €	4 249 €	4 490 €

saît que...

réalisées sur les maîtres réinjectées dans Sans succès. « L'ormaines de bateau pour tout cela chut justifié... des infrastructures, l'aviation sont peu chers. tification d'un tel systeur, qui, lors de la ré-é, était dans les DM-ccompagné de gardes a esprits chauds ne on s'intéresse à ce

... quand que le secteur public ne cesse de s'agrandir, le gouvernement tente-t-il de mettre fin à cet étonnant système ? Pas le moins du monde. Ainsi, au cabinet de François Baroin, le ministre de l'Outre-Mer, on reconnaît que personne ne plaiche sur une éventuelle réforme de ce dossier. Motif parfaitement assumé : « C'est politiquement trop sensible » [sic]. Les retraités du bout du monde peuvent bronzer tranquilles... ■

Quelques jours plus tard, l'association lance l'opération « dentifrice ». Elle envoie aux journalistes et aux parlementaires des commissions des Affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat une petite brosse à dents, en réaction à la déclaration d'Anne-Marie Payet, sénateur de La Réunion, qui soutient publiquement que les majorations de pension

des fonctionnaires Outre-mer sont justifiées par le fait que la vie serait beaucoup plus chère dans les îles, et en particulier, les produits courants tel le dentifrice qui coûteraient 70 % de plus qu'en métropole. Ce que dément l'INSEE qui estime le surcoût de la vie dans les îles à 20 % au maximum...

Des inégalités criantes entre le secteur privé et le secteur public

NOVEMBRE
24
2005

Sauvegarde Retraites rencontre les parlementaires. Dans la foulée, les sénateurs Dominique Leclerc et Jean Arthuis déposent un amendement visant à réduire les majorations de pension à 20 %, au lieu des 35 à 75 % en vigueur.

Branle-bas de combat ! Chez les syndicats de la fonction publique, tout spécialement en Outre-mer, c'est la levée de boucliers. A l'Assemblée nationale et au Sénat, les étiquettes politiques sautent, les parlementaires d'Outre-mer : PCF, PS, UDF, UMP, sont main dans la main pour faire barrage à l'amendement. Pour préserver leurs intérêts clientélistes, ils s'unissent en un front commun. Le ministre de l'Outre-mer, François Barouin, soutenu par l'Elysée, vole à leur secours. La réforme est enterrée. L'association encaisse le coup et décide de persévérer...

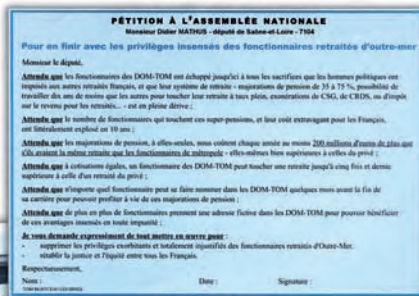


Marie-Laure Dufreche, déléguée générale de Sauvegarde Retraites, reçue au Sénat par Dominique Leclerc.

© DR

L'hostilité générale de tous les élus d'Outre-mer...

FÉVRIER
20
2006



© DR

L'équipe de Sauvegarde retraites dépose, à l'Assemblée nationale, des dizaines de milliers de pétitions.

Sauvegarde Retraites mobilise ses 75 000 membres et lance une gigantesque campagne de pétitions auprès du Président de la République et des Présidents de groupe du Sénat et de l'Assemblée pour demander la suppression pure et simple des retraites « cocotiers ». En tout, plus de **120 000 signatures** sont recueillies. Les pouvoirs publics réagissent enfin. Le gouvernement commande une mission d'audit sur les retraites Outre-mer menée conjointement par l'Inspection générale des Finances (ministère des Finances), l'Inspection générale de l'Administration (ministère de l'Intérieur) et le Contrôle général des Armées (ministère de la Défense).

JUILLET
24
2006

Sauvegarde Retraites obtient d'être reçue au Sénat par le président de la Commission des Finances, Jean Arthuis, qui s'engage à redéposer un nouvel amendement à l'automne, dans le cadre de l'adoption de la loi de Finances pour 2007.

Sauvegarde Retraites repart en guerre contre ces avantages !

NOVEMBRE
9
2006

Marie-Laure
Dufrière
dénonce, à la
télévision, le
scandale des
retraites
cocotiers.

© DR



Le dossier des majorations d'Outre-mer est abondamment repris par la presse et pendant plusieurs mois, Sauvegarde Retraites est sous les feux de la rampe : « Le Figaro », « Notre Temps », « Valeurs actuelles » y consacrent des articles et l'association est contactée par les radios (RMC, Radio Bleu Provence etc.). La chaîne de télévision M6 réalise un reportage pour son émission « Capital », les journalistes passent deux jours entiers à l'association à recueillir des informations. Sauvegarde Retraites est également sollicitée par les réalisateurs de l'émission « Combien ça coûte ».

Quelques jours plus tard, l'Inspection générale des Finances, l'Inspection générale de l'Administration et le Contrôle des Armées rendent leur rapport d'audit. L'enquête, accablante, révèle qu'une cinquantaine de hauts fonctionnaires, partis sous les cocotiers, bénéficient d'une majoration de leur retraite de **30 000 euros** à **40 000 euros** par an.

Les rapporteurs préconisent la fin de la distribution des majorations de pension aux nouveaux retraités. Ils proposent, d'autre part, soit le plafonnement annuel de la majoration de pension, soit l'unification du taux de majoration à 35 %.

Un système injuste désormais connu de tous les Français

DÉCEMBRE
14
2006

Pour Sauvegarde Retraites, cette remise en cause des majorations Outre-mer par l'Administration elle-même est un grand pas en avant et l'association est bien décidée à ne pas lâcher prise et à aller jusqu'au bout de son combat. Elle met en place une vaste campagne de presse. « Le Point », « Valeurs Actuelles », « Le Figaro », « VSD », etc. diffusent l'annonce de l'association qui reçoit des sacs postaux entiers de lettres de soutien.

Télévision, radio, presse écrite, désormais tous les Français sont informés. Pour les syndicats de la fonction publique, la pression devient insoutenable...

Tout fonctionnaire qui prend sa retraite sous les cocotiers voit sa pension majorée de 35 à 75 %

VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?

Lorsqu'un fonctionnaire de l'État prend sa retraite outre-mer ou qu'il termine sa carrière là-bas, sa pension est automatiquement majorée de 35 % à la Réunion et à Mayotte et de 75 % en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna. En 15 ans, le nombre de bénéficiaires a plus que triplé, ils sont désormais plus de 30 000 à jour de cet avantage, ce qui représente un coût annuel de 250 millions d'euros pour l'ensemble des Français.

Alors que l'avance des retraites n'est pas assurée et que la plupart des Français ont déjà été invités à se serrer la ceinture, les retraites (y compris des fonctionnaires d'outre-mer) sont devenues intolérables. Je demande instamment aux responsables politiques de supprimer ces bonifications pour mettre fin à cette dérive insupportable.

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____

Coupon réponse à adresser à SAUVEGARDE RETRAITES - 17 avenue de Tourville - 75017 Paris

MARS
27
2007

Sauvegarde Retraites édite un tract, sous forme de triptyque, qu'elle diffuse auprès du grand public, envoie à l'ensemble de la presse et, comme une piquête de rappel, adresse aux parlementaires...

Des pensions très exotiques

Jusqu'à 75 % de majoration...

Les fonctionnaires de l'État qui prennent leur retraite Outre-mer ou qui terminent leur carrière là-bas, voient leur pension majorée de 35 % à la Réunion et à Mayotte, et de 75 % en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française (Tahiti, Bora-Bora, etc.) et à Wallis-et-Futuna ; le tout, exonéré de CSG et de CRDS*.

Région	Taux de majoration
La Réunion	35%
Saint-Pierre-et-Miquelon	40%
Mayotte	35%
Nouvelle-Calédonie	75%
Polynésie Française	75%
Wallis-et-Futuna	75%

Tout ça pour se dorer la pilule !

* Sauf à La Réunion

La ruée vers les tropiques

Plus de 32 000 fonctionnaires profitent de ces « super » retraites

Pour toucher ces majorations, les fonctionnaires retraités sont de plus en plus nombreux à s'installer dans les îles. À la Réunion, ils sont désormais plus de 18 000, c'est-à-dire 50 % de plus qu'il y a 5 ans. Et, en Polynésie, ils sont plus d'un million supplémentaire à débarquer chaque année.

Année	Nombre de pensions
1989	10 522
1999	17 329
2000	21 019
2001	21 538
2002	22 529
2003	24 699
2004	26 523
2005	30 241

Depuis 1989, le nombre de bénéficiaires a plus que triplé !

* 500 cas de fraude par an à La Réunion

Les retraites « jackpot » des fonctionnaires d'Outre-mer

Alors que nos retraites ne sont plus financées, les retraités de la fonction publique qui s'installent sous les cocotiers voient leur pension majorée !

Comble de la gabegie, de telles dépenses plombent l'économie locale : inflation des prix, spéculation immobilière, crise du tourisme, etc. Une provocation alors que, dans ces régions, le chômage atteint des records*.

En 10 ans, le coût de ces « super » retraites a plus que doublé !

* Plus de 30 % de chômage à Mayotte et à La Réunion

Même la haute Administration finit par admettre que les retraites cocotiers sont totalement abusives

A l'initiative du sénateur Dominique Leclerc, 101 sénateurs signent une proposition de loi pour mettre fin, une bonne fois pour toutes aux « retraites cocotiers ». Puis, dans le cadre du vote des lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2008, les commissions des Finances et des Affaires sociales s'entendent pour reprendre, sous forme d'amendement, les dispositions de cette proposition de loi.

Pris de cours et devant faire face aux tensions suscitées Outre-mer, l'Elysée demande aux sénateurs de retirer ces amendements, tout en s'engageant à supprimer le dispositif dès l'année suivante. Pour une fois, la promesse va être tenue. Il s'agit effectivement de reculer pour mieux sauter...

OCTOBRE
22
2007

AVRIL

4

2008

Dans un discours très attendu et très médiatisé, le Président de la République, Nicolas Sarkozy, présente 100 mesures pour réduire la dette publique. Au cœur de ces mesures figure la suppression des « retraites cocotiers ». Le Président de la République réitère devant la France entière la promesse qu'il a faite, quelques mois auparavant, aux sénateurs.



Le Président de la République, Nicolas Sarkozy, s'engage devant la France entière à mettre un terme au scandale des retraites cocotiers.

NOVEMBRE

10

2008

L'article 63 du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 prévoit, explicitement, la fermeture du dispositif « retraites cocotiers ». Malgré les protestations des élus d'Outre-mer et de quelques parlementaires défendant exclusivement les intérêts de la fonction publique, l'article est voté par la majorité !

Des députés et sénateurs des partis communistes et socialistes, en réaction, saisissent le Conseil Constitutionnel qui déclare, dans sa décision du 11 décembre 2008, cette disposition contraire à la Constitution, pour des raisons de procédure¹, et l'annule... Tout est à refaire !

DÉCEMBRE

30

2008

Une même disposition est, cette fois, insérée dans la loi de finances rectificative pour 2008 (article 137). La loi est votée le 30 décembre 2008. C'est l'apothéose ! L'opposition est, cette fois, désarmée... Après quatre années de lutte acharnée, les efforts de Sauvegarde Retraites sont enfin couronnés de succès.

L'un des privilèges retraite honteux de la fonction publique est désormais aboli !

1. Une telle disposition, selon le Conseil constitutionnel, ne devait pas figurer en loi de financement de la sécurité sociale mais en loi de finances.

Sauvegarde Retraites

Une association indépendante

Créée en janvier 1999, notre association n'est liée à aucun parti politique, syndicat, ou caisse de retraite. Pour garantir son indépendance, elle s'interdit statutairement de toucher des subventions publiques. Ses seules ressources proviennent des dons de ses membres.

Président : Pierre Labarre

Déléguée générale : Marie-Laure Dufrêche

NOTRE MISSION

Sensibiliser et éduquer les Français au problème des retraites, et encourager les hommes politiques à engager une véritable réforme d'un système devenu archaïque et exsangue financièrement.

NOS OBJECTIFS

Liberté

Liberté de partir à la retraite à l'âge où on le souhaite.

Liberté de cotiser pour sa retraite de la façon que l'on souhaite.

Responsabilité

La gestion des caisses de retraite doit être saine et transparente et les dirigeants des caisses doivent rendre des comptes sincères aux affiliés.

A tout moment, chaque Français doit pouvoir s'informer simplement sur ses droits à la retraite.

Équité

Équité entre les personnes d'une même génération : à cotisation égale, retraite égale.

Équité entre les plus âgés et les jeunes générations : ceux qui ont travaillé et cotisé toute leur vie méritent une retraite en conséquence et les jeunes générations n'ont pas à subir un fardeau insupportable, résultat de l'imprévoyance des gestions actuelles et passées.

NOS ACTIONS

Rassembler les citoyens pour obtenir une réforme des retraites.

Organiser des campagnes de mobilisation pour sensibiliser les gouvernements.

Étudier les options économiques qui permettent de construire une société qui crée des emplois et offre des perspectives de retraite satisfaisantes.

Sauvegarde
Retraites

